

**Question écrite de M. Desmet concernant les voiries incitant à une vitesse excessive.**

La vitesse excessive est responsable de très nombreux accidents, parfois mortels.

Pourriez-vous nous communiquer, à l'échelle de notre commune, la cartographie des artères propices à l'excès de vitesse.

Quelles sont celles pour lesquelles des aménagements sont programmés dans l'année et d'ici 2 ans. Pour chacune d'elle, quels types de dispositifs précis est envisagé (chicanes, casses-vitesse, zone 30, limitation à la circulation locale, ...)?

En vous remerciant pour les précisions qui me seront apportées.

**Réponse:**

Il n'existe pas de cartographie des artères « propices à l'excès de vitesse » et un tel recensement n'est pas aisé à réaliser.

Le Service de la Voirie souhaite cartographier les résultats des opérations « On flashe dans ma rue » et la pose de smileys afin d'objectiver la perception et en faire un outil d'aide à l'investissement. Si certains dispositifs (chicanes, plateaux surélevés, coussins berlinois,...) peuvent contribuer à un meilleur respect des limitations de vitesse, il n'est pas possible d'en placer dans de nombreuses voiries au vu de leur configuration (présence d'une ligne de tram,...) et des contraintes de la législation existante, que ce soit en terme d'implantation (75 m minimum entre dispositifs sauf circonstances locales particulières, pas dans les rues dont la pente est supérieure à 6 %,...) ou de dimensionnement (rampes adoucies en cas de passage régulier de véhicules de transport en commun ou de véhicules lourds, coussins berlinois ayant un effet limité sur les véhicules larges,...). Toutes les artères sont donc potentiellement « propices à l'excès de vitesse ».

Des comptages sont régulièrement réalisés par nos services suite aux plaintes de riverains afin de contrôler les vitesses pratiquées et l'expérience montre que dans bon nombre d'artères, il s'agit souvent d'un ressenti des riverains mais pas d'une situation avérée (rue Alphonse Asselbergs, avenue Bourgmestre Jean Herinckx, avenue de la Ferme Rose,...).

Des aménagements sont régulièrement mis en œuvre, que ce soit dans le cadre de projets communaux ou régionaux, mais sont souvent mis en attente de moments plus propices à leur réalisation (proximité d'une école, d'un chantier important, sur le trajet d'une déviation,...).

Les aménagements réalisés récemment, en cours ou prévus dans les prochaines années sont (liste non-exhaustive) :

- Avenue Kamerdelle : pose de coussins berlinois ;
- Rue du Melkriek : aménagement d'un plateau surélevé et d'oreilles de trottoir ;
- Chaussée d'Alseberg : aménagement de plateaux surélevés ou de trottoirs traversants au débouché ou à l'entrée de chaque voirie perpendiculaire ;
- Avenue Molière : création de passage pour piétons et d'oreilles de trottoir ;
- Avenue des Eglantiers : création de chicanes ;
- Rue du Château d'Eau, 75 : aménagement d'un plateau surélevé ;
- Avenue Paul Stroobant : aménagement d'une zone résidentielle avec dévoiements de voirie ;
- Carrefours Avenue de la Gazelle/rue Engeland : création d'oreilles de trottoirs et reconfiguration des carrefours ;
- Plusieurs zones 30 sont à l'étude et deux ont été récemment réglementées et seront prochainement matérialisées (quartier Edith Cavell et quartier Egide Van Ophem)

Une étude sera également bientôt entamée pour la drève Pittoresque et des aménagements en test y seront créés (sas,...).